

PRÉPARER SON DÉPART

Getting ready to leave





COMPRENDRE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR FRANÇAIS

● Présentation générale

Le système d'enseignement supérieur français regroupe plusieurs types d'établissements, qui peuvent être publics ou privés :

- > les universités,
- > les grandes écoles et autres écoles d'enseignement supérieur spécialisées,
- > les établissements d'enseignement supérieur technique pour formations courtes à vocation professionnelle : sections de Brevet de Technicien Supérieur (BTS) en lycée et Instituts Universitaires de Technologie (IUT) au sein des universités.

Les adresses utiles :

onisep.fr (versions anglaise et espagnole)
 egide.asso.fr (version anglaise)
 campusfrance.org (nombreuses versions linguistiques)

● Le système Licence-Master-Doctorat (LMD)

La France, comme plus de 50 pays européens, a adhéré à la Déclaration de Bologne (1999) par laquelle a véritablement commencé la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur.

Le système est fondé sur 3 grades (niveaux) : Licence, Master, Doctorat. À chaque grade est attaché un nombre de crédits européens ECTS : la licence (6 semestres) correspond à 180 crédits et le master (4 semestres) à 120 crédits. Les ECTS représentent le volume de travail fourni ou à fournir par un étudiant. Ce volume comporte les cours magistraux, travaux dirigés et pratiques, stages, expérience professionnelle, séminaires et travaux personnels de l'étudiant, ainsi que les examens. Selon les cas, un crédit représente 30 à 35 heures de travail.

La réforme LMD favorise la mobilité des étudiants en Europe. Une licence, voire un semestre, obtenus en France, peuvent être validés en Allemagne, en Italie, en Pologne ou dans tout autre pays de l'Union Européenne, dans le cadre d'une poursuite d'études.

Schéma simplifié des études supérieures en France

				Semestres Semesters
Doctorat Doctorate	D3	Outline of the French higher education system		16
	D2			15
	D1			14
300 CRÉDITS ECTS > Master Master's degree	M2	INGÉNIEURS ENGINEERING DEGREE	ETUDES DE SANTÉ	13
	M1			12
180 CRÉDITS ECTS > Licence Bachelor's degree	L3	LICENCE PRO VOCATIONAL BACHELOR'S DEGREE	MEDICAL DENTAL AND PHARMACY DEGREES	11
	L2	DUT		10
	L1			L2
30 CRÉDITS ECTS = 1 semestre 1 semester	L1	L1		8
				7
				6
				5
				4
				3
				2
				1



CONNÂÎTRE LA BRETAGNE ET RENNES

● La Bretagne

Située à l'extrême Ouest du continent européen, bénéficiant ainsi de 2730 kilomètres (km) de côtes, la Bretagne s'étend sur 27 209 km², soit 5% du territoire national. Avec 300 km d'est en ouest et 150 km du nord au sud, cette pointe avancée dans la mer est facilement identifiable sur une carte de France. L'interpénétration de la terre et de la mer donne à la Bretagne des paysages variés et lumineux. Quant au climat, il combine les effets toniques du bord de mer et la douceur des saisons.

Avec une population de près de 3,3 millions d'habitants, la Bretagne a connu de profondes transformations démographiques, sociales et économiques. L'agriculture et la pêche ont toute leur place dans l'économie bretonne. Toutefois l'activité industrielle s'est développée autour de l'agro-alimentaire, des télécommunications, de l'automobile, et les services ont connu un essor important. En Bretagne, il existe quatre pôles de compétitivité : le pôle *Image & Réseaux* intéressant les technologies de l'information (Brest, Rennes et Lannion), le pôle Mer Bretagne Atlantique (Brest), le pôle agroalimentaire Valorial (agro-alimentaire) et le pôle iDforCAR qui encourage l'innovation dans l'ensemble de la filière véhicules. Ces pôles s'appuient sur une collaboration entre entreprises, unités de recherche et centres de formation pour favoriser l'innovation au service du développement économique. Le tourisme a aussi toute sa place dans l'économie bretonne. Plus de 12 millions de visiteurs viennent chaque année découvrir la Bretagne, deuxième région touristique française.

"Degemer mat !"

**Bienvenue en Bretagne, terre de légendes
et de traditions...**

En savoir plus :
bretagne.bzh
bretagne35.com
metropole.rennes.fr
photosderennes.fr





● La ville de Rennes

Rennes, 11^{ème} ville de France, est une métropole à taille humaine, conviviale et agréable à vivre, dont l'agglomération compte autour de 445 000 habitants, répartis dans 43 communes, dont près de 214 000 habitants pour la seule ville de Rennes.

La qualité de vie à Rennes, les nombreuses activités qui y sont proposées, sa vie culturelle, son patrimoine, son dynamisme économique et social en font une ville très appréciée par ses habitants et ses visiteurs.

Rennes constitue une destination touristique incontournable en Bretagne, en raison de sa richesse historique et culturelle, de sa qualité de capitale bretonne, ainsi que de sa position centrale au cœur du Grand Ouest français. Située à 1h26 de Paris en TGV, Rennes est à proximité de nombreux sites de renommée internationale, tels que Saint-Malo, la baie du Mont-Saint-Michel, ou encore la Côte d'Emeraude.

C'est également la plus grande ville étudiante de l'Ouest français. Dotée de deux universités et de nombreux établissements et instituts d'enseignement supérieur, elle constitue, à ce titre, un pôle universitaire et de recherche majeur.



● Quelques dates importantes de l'histoire de Rennes

57 avant J.-C. : conquête de la ville par Jules César. Rennes, dénommée Condate à l'époque gauloise, devient Civitas Riedonum (cité des Riedones).

1491 : Anne de Bretagne, héritière du duché de Bretagne, épouse le roi de France Charles VIII.

1532 : rattachement de la Bretagne à la France, suite aux mariages d'Anne de Bretagne avec Charles VIII, puis avec Louis XII.

1720 : le 22 décembre, un incendie, qui dure six jours, détruit tout le centre ville de Rennes ; près de 900 maisons aux pans de bois sont réduites en cendres et des milliers de personnes sont à la rue.

1789 : en janvier, des émeutes opposent étudiants et nobles place du Parlement. Ce sont les prémices de la Révolution.

1899 : révision du procès du capitaine Alfred Dreyfus, d'origine juive, condamné une première fois en 1894 pour espionnage. La presse du monde entier fait le déplacement pour suivre le procès.

1944 : le 4 août, Rennes est la première grande ville française libérée par les troupes américaines, commandées par le général Patton.

1994 : dans la nuit du 4 au 5 février, un incendie détruit les deux tiers du Parlement de Bretagne. Reconstitué depuis, l'édifice est un des lieux les plus visités de Rennes.





● Dynamisme économique

Rennes est une ville particulièrement attractive en termes de création d'emplois et de progression de la population. En 10 ans, le pays rennais a gagné 60 000 nouveaux habitants, ce qui correspond à un rythme de croissance trois fois supérieur à celui observé au niveau national.

Le secteur tertiaire est de loin le plus dynamique, puisque les services représentent 65% de l'emploi salarié. L'industrie traditionnelle rennaise n'est cependant pas en reste avec, notamment, Ouest-France, premier quotidien français, et l'imprimerie François-Charles Oberthür. Cette industrie repose enfin sur la présence de l'usine PSA Peugeot Citroën, qui place Rennes Métropole parmi les agglomérations phares de l'industrie automobile française.



La Bretagne représente par ailleurs la première région agro-alimentaire de France, et l'Ille-et-Vilaine est le premier bassin laitier français. Quatre grands groupes sont ainsi implantés à Rennes : Brient, Bridel, Coralys et Le Duff. Il est à noter que les entreprises agro-alimentaires bénéficient sur le territoire de Rennes Métropole d'une forte synergie avec l'enseignement supérieur.

Le secteur des technologies de l'information et de la communication est l'un des plus performants en matière d'emploi, de recherche et de formation. La technopole Rennes Atalante a attiré un nombre important de centres de Recherche & Développement, d'équipementiers et d'opérateurs des télécommunications (Orange Labs, Thomson, Canon, Texas Instruments...). Grâce aux collaborations développées depuis 1984 entre enseignement supérieur, laboratoires de recherche et entreprises, Rennes Atalante constitue aujourd'hui l'un des principaux pôles européens des télécommunications. Le secteur images & réseaux fait partie des 17 pôles de compétitivité français à vocation mondiale.

● Ouverture européenne et internationale

Rennes, capitale de la Bretagne, est une ville ouverte, active dans la mise en place d'initiatives et de partenariats aux niveaux européen et international.

D'une part, elle a un accord de partenariat signé avec Hué (Vietnam) et est jumelée avec Exeter (Grande Bretagne), Rochester (Etats-Unis), Erlangen (Allemagne), Brno (République Tchèque), Sendai (Japon), Leuven (Belgique), Sétif (Algérie), Cork (Irlande), Almaty (Kazakhstan), Poznan (Pologne), Sibiu (Roumanie), Jinan (Chine).

D'autre part, la présence de nombreuses associations, telles que la Maison de l'Europe, constitue un moyen privilégié de sensibiliser le public de l'agglomération rennaise à l'engagement européen, ainsi qu'à l'ensemble des relations internationales. La Maison Internationale de Rennes a ainsi pour vocation de sensibiliser le public de l'agglomération rennaise aux réalités internationales et de soutenir la réalisation de projets citoyens et associatifs de coopération, de solidarité et d'échanges culturels.

Rennes dispose en outre de centres de ressources et d'information performants, tels l'Entreprise Europe Network de la Chambre régionale de Commerce et d'Industrie, ou le Centre de documentation européenne du Centre d'excellence Jean Monnet, situé dans les locaux de la Faculté de droit et de Science Politique.

On y trouve par ailleurs l'Institut Franco-Américain, centre binational de formation et d'information linguistique et culturelle, unique en France et fondé en 1961 par l'Ambassade des Etats-Unis et la ville de Rennes.

Enfin, la capitale bretonne est une ville fortement impliquée sur le plan européen, qui participe à de nombreux programmes communautaires et fait partie de divers organismes et réseaux européens, tels que le Conseil des communes et régions d'Europe, la Conférence des régions périphériques maritimes, dont le siège est à Rennes, la Conférence des villes de l'arc atlantique.

En savoir plus :

MIR
7 quai Chateaubriand - 35000 Rennes
Tél. 02 99 78 22 66
mir-rennes.fr



● Culture

“Métropole d’Art et d’Histoire”, la capitale de la Bretagne possède de nombreux édifices, tels que le Parlement de Bretagne, l’Hôtel de ville, l’Opéra, le palais Saint-Georges, ou encore la cathédrale Saint-Pierre. Les divers styles et époques réunis au cœur même de la ville constituent la richesse patrimoniale et le caractère de la capitale de la Bretagne.

Cette richesse culturelle se découvre également dans les musées de Rennes, ainsi que dans les nombreux espaces culturels : théâtres, salles de spectacles, cinémas... Quelques grands rendez-vous annuels font de Rennes un haut lieu de la culture française et étrangère, marqué par une forte identité bretonne : “Les Trans Musicales” (festival de découverte des musiques actuelles), “Travelling” (festival de cinéma), “Les Tombées de la Nuit” (festival de créations sonores et théâtrales) et “Mettre en Scène”, où se confrontent chorégraphes et metteurs en scène.



En savoir plus :

Office de tourisme de Rennes
11 rue Saint Yves - 35000 Rennes
Tél. 02 99 67 11 11
tourisme-rennes.com

Les Champs Libres
Cours des Alliés - 35000 Rennes
Tél. 02 23 40 66 00
leschampslibres.fr

Retrouvez les principaux événements culturels qui se déroulent chaque année à Rennes, p 84.



● Rennes : un pôle universitaire et de recherche

Depuis le XVIII^e siècle, Rennes est une ville universitaire. Elle est devenue un des centres français les plus importants en ce domaine avec près de 68 000 étudiants, répartis entre ses deux universités, Rennes 1 et Rennes 2, et 28 grandes écoles et établissements d'enseignement supérieur. Il s'agit également d'un pôle majeur de recherche scientifique et technologique, qui regroupe 4500 chercheurs dans de grands centres publics et privés, dont les principaux secteurs sont l'électronique, l'image et la communication, l'agro-alimentaire, la chimie fine, la santé et l'environnement.

● Ouverture internationale du site rennais

Le site rennais n'a eu de cesse de s'internationaliser. 7300 étudiants étrangers viennent étudier à Rennes chaque année. Le centre de mobilité internationale de Rennes, rattaché à l'Université Bretagne Loire, constitue un outil commun aux deux universités, dix grandes écoles rennaises et quatre organismes de recherche. Bénéficiant également du soutien de Rennes Métropole, sa mission est de favoriser la mobilité internationale des étudiants, doctorants et chercheurs, et de développer l'accueil de ces publics à Rennes.

● La Cité internationale Paul Ricoeur

En plein cœur de la ville, la Cité internationale Paul Ricoeur est le siège de l'Université Bretagne Loire et du Centre de mobilité internationale de Rennes. Le bâtiment héberge également 79 logements pour les chercheurs internationaux, une cafétéria et un complexe sportif.

L'Université Bretagne Loire fédère 7 universités, 14 grandes écoles et 4 organismes de recherche et les deux CROUS des régions Bretagne et Pays de la Loire. Cette communauté d'universités et établissements (ComUE) a pour objectif de développer le potentiel scientifique et académique de ce territoire au niveau national et international.

Plus d'informations sur u-bretagne Loire.fr

○ Le Centre de mobilité internationale de Rennes

Le centre de mobilité internationale de Rennes propose des services d'accueil mutualisés

POUR LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

- > Événements de bienvenue
- > Guichets d'accueil et d'aide à la constitution du dossier de demande de titre de séjour
- > Accompagnement dans les démarches administratives (CAF, CPAM, CVEC, etc)
- > Programme culturel et excursions en Bretagne
- > Coupe du monde de football

POUR LES DOCTORANTS & CHERCHEURS INTERNATIONAUX

- > Aide dans la procédure visa y compris pour les membres de votre famille
- > Aide à la recherche de logement
- > Cours de Français Langue Etrangère avec le CIREFE de l'Université Rennes 2
- > Aide à la déclaration d'impôts sur le revenu
- > Accompagnement dans les démarches administratives (CAF, CPAM, etc)
- > Aide pour l'ouverture de compte en banque

POUR LES ÉTUDIANTS RENNAIS

- > Organisation du test anglais IELTS en partenariat avec le British Council.

CONTACTEZ-NOUS

Centre de mobilité internationale de Rennes
Cité Internationale
1, place Paul Ricoeur - CS 54417
35044 Rennes CEDEX
Tél. 02 57 87 02 02
cmirennnes@u-bretagne Loire.fr
cmirennnes.u-bretagne Loire.fr
facebook.com/CMIRennes
twitter.com/CMIRennes



SE PORTER CANDIDAT DANS UN ÉTABLISSEMENT



Deux démarches sont essentielles :

- > Faire une demande d'admission dans le(s) établissement(s) qui vous intéresse(nt),
- > Puis, en cas de réponse favorable, faire une demande de visa étudiant (uniquement pour les étudiants qui ne sont pas ressortissants des États membres de l'Espace économique européen).

● Demande d'admission

Les demandes d'admission sont différentes selon que vous envisagez d'étudier dans le cadre d'un programme d'échanges ou d'une mobilité individuelle (*free movers*).

ADMISSION À L'UNIVERSITÉ POUR LES ÉTUDIANTS EN PROGRAMME D'ÉCHANGES (ERASMUS+, ISEP, CREPUQ, CONVENTIONS BILATÉRALES, ETC.)

L'admission dans un établissement se déroule ainsi :

- > Sélection de votre candidature par votre établissement d'origine.
- > Mise au point de votre programme d'études en concertation avec le responsable pédagogique de votre établissement d'origine.
- > Demande d'admission effectuée par votre établissement d'origine à l'établissement français partenaire de l'échange.
- > Inscription et paiement des droits dans votre établissement d'origine.

ADMISSION À L'UNIVERSITÉ POUR LES ÉTUDIANTS EN MOBILITÉ INDIVIDUELLE (HORS PROGRAMME D'ÉCHANGES)

Admission en Licence 1

- Si vous êtes étudiant d'un pays de l'Union Européenne, de l'Espace économique européen, de la Suisse, de Monaco ou de la principauté d'Andorre :

La procédure de pré-inscription s'effectue sur internet à partir du site parcoursup.fr, quelle que soit la formation qui vous intéresse.

Ce site regroupe l'ensemble des formations de l'enseignement supérieur. Il permet de rechercher des formations et de se renseigner sur les établissements. Le candidat y inscrit ses vœux de poursuite d'études et peut suivre l'avancement de son dossier.

Attention : un test d'évaluation linguistique (TCF) peut être exigé (voir p. 22).

- Dans tous les autres cas :

Les procédures d'inscription dépendent du pays de résidence, du diplôme obtenu et des études envisagées.

Pour connaître la procédure à suivre, rendez-vous sur le site enseignementsup-recherche.gouv.fr rubriques Venir étudier en France et Europe & International.

Admission en Licence 2 & 3, Master et Grandes Ecoles

Les candidats résidant dans un pays disposant d'un espace Campus France avec procédure Etudes en France doivent s'inscrire via le site pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance

Liste des pays concernés : Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo-Brazzaville, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Etats-Unis, Gabon, Guinée, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Koweït, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Ile-Maurice, Mauritanie, Mexique, Pérou, République Démocratique du Congo, Russie, Sénégal, Singapour, Taïwan, Togo, Tunisie, Turquie, Vietnam.

Pour les autres pays, s'inscrire directement auprès de l'établissement concerné. Voir la rubrique "Contacts utiles" p. 96/97).

**En savoir plus : diplomatie.gouv.fr
(rubrique : espace étudiants)**

Admission en Doctorat

Consultez le site u-bretagne.ire.fr pour plus d'informations.



● Tests d'évaluation linguistique

Votre admission définitive dans un établissement d'enseignement supérieur français dépend, entre autres conditions, de la qualité de votre maîtrise de la langue française. En général le niveau B2 minimum est requis.

Afin de vérifier leur niveau linguistique, les candidats non francophones sont soumis à un Test de Connaissance du Français (TCF). Ce test est payant (environ 110 €) et peut être passé dans de nombreux centres agréés TCF répartis dans le monde entier. La liste des centres agréés TCF est consultable sur Internet : ciep.fr/tcf

Qui doit passer un test d'évaluation linguistique ?

- > **Licence 1^{re} et 2^e année** : TCF obligatoire
- > **Licence 3^e année et Master** : pour que l'établissement français puisse vérifier votre niveau linguistique, votre dossier d'admission devra souvent comporter une attestation de connaissance du français, telle que le TCF. Pour connaître précisément les exigences linguistiques de l'établissement, adressez-vous directement au service des relations internationales ou de la scolarité (voir leurs coordonnées sous la rubrique contacts utiles p. 100/101).

Vous êtes dispensé du TCF si :

- > Dans votre pays, le français est la langue officielle.
- > Vous êtes issu d'une section bilingue française (établissement scolaire dans lequel la langue française est enseignée de manière privilégiée et dans lequel au moins une discipline non linguistique est enseignée en français).

● Aides financières

Il existe plusieurs types de bourses pour les étudiants et doctorants qui souhaitent venir étudier en France :

- > Les bourses du gouvernement français, qui sont attribuées uniquement par le service culturel et de coopération des ambassades de France.

En savoir plus : diplomatie.gouv.fr

Attention : aucune bourse ne peut être sollicitée une fois arrivé en France, pour l'année en cours.

- > Les bourses accordées par le gouvernement de votre pays d'origine : renseignez-vous auprès de l'organisme d'Etat chargé des bourses.
- > Les bourses consenties par des institutions internationales et des organisations non gouvernementales (fondations et associations).
- > Quelques établissements rennais accordent parfois des bourses à leurs étudiants internationaux : renseignez-vous auprès d'eux.
- > Bourse de mobilité des doctorants : Rennes Métropole accompagne les établissements rennais et leurs équipes de recherche dans le développement de leurs coopérations scientifiques et leur reconnaissance internationale. Elle propose un dispositif de bourses de mobilité (entrante et sortante) à destination des doctorants. Plus d'informations sur metropole.rennes.fr

Consultez également le site de l'Université Bretagne Loire u-bretagne.loire.fr et le site Euraxess Jobs euraxess.ec.europa.eu/jobs



LES DIFFÉRENTS VISAS

● Accompagnement par le CMI Rennes

En accord avec la Préfecture et l'OFII, le Centre de mobilité internationale de Rennes accompagne les étudiants, doctorants et chercheurs inscrits dans l'un de ses établissements membres à constituer leur dossier de demande de titre de séjour ou validation de visa.

ÉTUDIANTS

Un guichet d'accueil est mis en place dans les locaux du Centre de mobilité internationale de Rennes à la rentrée. Les étudiants sont reçus sur rendez-vous (à prendre en ligne sur le site web du CMI Rennes).

En dehors de la période de « guichet » (fin août à début décembre) vous pouvez solliciter un rendez-vous pour déposer votre dossier de demande de titre de séjour en écrivant à l'adresse suivante : cmirennes@u-bretagneleire.fr

DOCTORANTS & CHERCHEURS

Tout au long de l'année, les doctorants, chercheurs ainsi que leur conjoint sont reçus sur rendez-vous (à prendre en ligne sur le site web du CMI Rennes) pour déposer un dossier de demande de titre de séjour.

Pour plus d'informations, contactez-nous par mail : cmirennes.euraxess@u-bretagneleire.fr

● Visa pour les étudiants

Ce type de visa concerne les personnes ayant reçu une admission dans un centre d'apprentissage du français, en licence, master, cycle ingénieur et doctorat (sans contrat de travail ou boursier ou venant sur fonds propres).

Seule une réponse positive à une demande d'admission dans un établissement d'enseignement supérieur français permet d'entreprendre une demande de visa.

Pour cela, vous devez vous renseigner auprès du consulat de France le plus proche de votre lieu de résidence.

Il existe plusieurs types de visas :

1. Le visa long séjour valant titre de séjour (VLS/TS)

Il est délivré aux étudiants, à l'exception des ressortissants algériens, pour un séjour en France de plus de trois mois à un an maximum. Les étudiants doivent, dans les trois mois suivant leur arrivée en France, faire valider leur visa auprès de l'OFII : ofii.fr. Cette procédure peut être effectuée au CMI Rennes. Ce visa, une fois validé par l'OFII, fait office de carte de séjour.

2. Le visa long séjour pour études délivré aux ressortissants algériens

Il est accordé aux ressortissants algériens désirant poursuivre leur scolarité dans un établissement d'enseignement supérieur pour une durée supérieure à six mois. Il permet de solliciter, dans les deux mois suivant l'arrivée en France, un titre de séjour d'un an renouvelable à la préfecture de son lieu de domicile. Cette démarche doit être effectuée au CMI Rennes.

3. Le visa long séjour "mineur scolarisé"

Il est nécessaire de demander une carte de séjour lors du 18ème anniversaire. Contactez le CMI Rennes pour plus d'informations.

4. Autres types de visas

- > le visa court séjour pour études.
- > le visa de long séjour temporaire pour études avec mention "dispense temporaire de titre de séjour".

Attention, ces types de visas ne sont ni renouvelables, ni prorogables.

Cas de dispense de visa :

- > Ressortissants des États membres de l'Espace Économique Européen (pays de l'Union Européenne, Islande, Lichtenstein et Norvège), de la Suisse, d'Andorre, de Monaco, du Vatican et de Saint-Marin.
- > Titulaires de passeports diplomatiques, à condition de présenter une lettre d'introduction du ministère des affaires étrangères.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Pour savoir quel type de visa et les pièces justificatives nécessaires à la constitution de votre dossier, rendez-vous sur le site du CMI Rennes. cmirennes.u-bretagneleire.fr (rubrique préparer son dossier)



● Visa pour les doctorants & chercheurs

Les chercheurs et doctorants non européens qui envisagent de faire des recherches ou de l'enseignement (avec ou sans contrat de travail/bourse etc..) doivent impérativement justifier d'une convention d'accueil. Cette convention vaut autorisation de travail et elle permet de façon rapide d'obtenir un visa "Passport talent chercheur" ou "scientifique/chercheur". La convention d'accueil est délivrée par la Préfecture d'Ille-et-Vilaine et signée par votre établissement.

Le visa portant la mention "Passport talent chercheur" ou titre de séjour "chercheur en activité" ou "scientifique" permet :

- > à son titulaire d'exercer en France uniquement des activités de recherche ou d'enseignement dans le cadre de la convention d'accueil.
- > l'obtention d'un visa "Passport talent chercheur" et "Passport talent famille"

Critères d'éligibilité :

- > Etre titulaire d'un diplôme au moins équivalent au Master obtenu en France ou à l'étranger
- > Etre invité par un organisme d'accueil français agréé en vue d'y exercer une activité de recherche ou d'enseignement de niveau universitaire
- > Etre doctorant inscrit dans un établissement supérieur français : dans ce cas il faut obligatoirement justifier d'un contrat de travail en relation avec leur sujet de thèse

Il existe plusieurs types de visas « Passport talent chercheur » :

1. Le visa de court séjour

Il est accordé aux doctorants ou chercheurs venant en France pour un séjour de moins de 90 jours. Le visa C court séjour "Passport talent chercheur/VIS" est à solliciter auprès du Consulat de France compétent du pays d'origine ou du lieu d'habitation. Ce visa est valable pour tous les Etats Schengen et comporte les dates indiquées sur la convention d'accueil.

Il est vivement recommandé de solliciter des entrées multiples (mention « MULT » sur le visa), afin de faciliter les déplacements éventuels en dehors du territoire Schengen (congrès, collaboration avec des partenaires étrangers, tourisme...).

Ce visa comporte le nombre de jours de présence autorisés sur le territoire de l'espace Schengen (de

6 à 90 jours). Il permet d'effectuer un séjour unique ou de cumuler plusieurs séjours sans que la durée totale du séjour en France n'excède la durée indiquée sur le visa. Il n'est ni prorogable, ni renouvelable : son titulaire ne peut rester sur le territoire français après sa date d'expiration.

2 Le visa long séjour valant titre de séjour (VLS-TS)

Il est accordé aux doctorants et chercheurs (sauf ressortissants algériens) venant en France pour un séjour de plus de 3 mois jusqu'à 1 an.

Le VLS-TS portant la mention "Passport talent chercheur" est à solliciter auprès du Consulat de France compétent du pays d'origine ou du lieu d'habitation.

Dans les trois mois après l'arrivée en France, le visa est à faire valider auprès de l'OFII : ofii.fr

Une taxe de séjour de 250€ sera demandée pour la validation du VLS-TS "Passport talent chercheur".

Cette taxe s'ajoute au paiement des droits de visa exigés.

Une fois validé par l'OFII, il fait office de carte de séjour.

Un VLS-TS non validé par l'OFII n'est pas considéré comme titre de séjour et par conséquent il n'est pas possible de le renouveler en France.

3 Le visa long séjour

Il est accordé aux doctorants ou chercheurs venant en France pour un séjour de plus d'un an.

Dans les deux mois suivant l'arrivée en France, un titre de séjour pluriannuel est à solliciter auprès de la Préfecture du lieu de domicile.

Le montant du timbre fiscal pour le statut "Passport talent chercheur" est de 269€.

Cette taxe s'ajoute au paiement des droits de visa exigés.

4 Le visa long séjour portant la mention "scientifique/chercheur" des ressortissants algériens

Il est délivré uniquement aux ressortissants algériens venant en France faire un séjour de recherche, d'enseignement ou un doctorat pour un séjour de plus 90 jours. Dans les deux mois suivant l'arrivée en France, un titre de séjour est à solliciter à la Préfecture du lieu de domicile.

Les ressortissants algériens sous statut "scientifique/chercheur" sont exemptés de la taxe de séjour durant la première année mais ne peuvent prétendre à un titre de séjour pluriannuel.



● Visa pour la famille

VENIR AVEC SON CONJOINT

Sont considérés comme “conjoints” les personnes unies par les liens du mariage. A noter, la polygamie n'est pas autorisée en France.

1. Vous êtes ressortissant non UE

Si votre partenaire est de nationalité étrangère, en fonction du visa obtenu, il doit, soit déposer une demande de validation de visa, soit déposer un dossier de demande de titre de séjour pour pouvoir résider légalement en France.

Mais s'il est titulaire d'un titre de séjour mention « Résident de longue durée-UE », il devra seulement faire une demande de titre de séjour français dans les 3 mois suivant son arrivée.

> Vous êtes détenteur d'un titre de séjour portant la mention « Etudiant »

Il n'existe pas de procédure spécifique qui permette à la famille d'accompagner l'étudiant ou le doctorant titulaire d'un Visa sous statut « Etudiant ». Vous devez donc attendre 18 mois avant de pouvoir engager la procédure administrative dite de « Regroupement familial » afin de recevoir votre époux et vos enfants (délai réduit à 12 mois pour les ressortissants algériens). Le conjoint obtiendra alors un Visa Long Séjour valant Titre de séjour portant la mention « Vie Privée Familiale ». Pour plus d'informations, consultez le site service-public.fr

Votre conjoint peut toutefois faire une demande personnelle auprès des autorités consulaires françaises de votre pays d'origine pour venir vous rejoindre à Rennes en qualité de “Visiteur” sur le territoire français. Il devra s'acquitter du paiement d'une taxe OFIL de 250 € qu'il devra payer sous la forme de timbres fiscaux. Ces timbres peuvent être achetés en ligne sur le site de l'OFIL.

Attention : ce visa ne permet pas de travailler en France et n'ouvre pas droit à la sécurité sociale française ni aux prestations de la CAF. Il faudra donc prévoir de souscrire une assurance santé privée pour votre conjoint offrant une couverture au moins équivalente à celle de la Sécurité Sociale.

> Vous êtes détenteur d'un titre de séjour portant la mention « Passeport talent chercheur »

Que vous soyez doctorants ou chercheurs, votre conjoint peut vous accompagner lors de votre séjour, de même que vos enfants mineurs. Pour ce faire, ils devront engager la procédure « Famille accompagnante » auprès des autorités consulaires françaises compétentes dans le pays d'origine et faire une demande de visa mention « Passeport Talent Famille ». Contrairement au conjoint avec un statut « Visiteur », ceux qui sont titulaires d'un visa Passeport Talent Famille peuvent de plein droit travailler en France sans avoir à solliciter une autorisation de travail, s'affilier à la Sécurité, bénéficier des aides de la CAF...

Quelle que soit votre situation, une fois arrivé en France, nous vous invitons à prendre contact avec le CMI Rennes cmireennes.euraxess@u-bretagne-iloire.fr. Le CMI Rennes vous accompagne, vous et votre famille, dans vos démarches relatives à votre séjour en France.

2. Vous êtes ressortissant de l'Union Européenne

Si votre conjoint(e) et vos enfants sont également citoyens européens, ils peuvent venir vous rejoindre en France sans avoir à accomplir de formalités particulières en vertu des accords de Schengen.

Votre conjoint(e) pourra travailler en France et relever du système social français dans les mêmes conditions que vous.

VENIR AVEC SON ENFANT MINEUR

TIR / DCEM (VALABLES 5 ANS)

Les enfants mineurs accompagnant leurs parents doivent obtenir un visa pour venir en France et avoir leur propre passeport.

Une fois sur le territoire français, ils n'ont pas besoin de solliciter de titre de séjour pour pouvoir résider légalement en France.

En revanche, afin de faciliter vos déplacements en dehors des frontières françaises, nous vous conseillons de faire une demande de Document de Circulation pour Enfant Mineur (DCEM).

Si votre enfant est né en France, il faudra faire une demande de Titre d'Identité Républicain (TIR)

Les doctorants et chercheurs des établissements membres peuvent faire leur demande de DCEM ou de TIR au CMI Rennes avec les agents de la Préfecture. Contactez-nous pour prendre rendez-vous.



● Organiser votre arrivée le jour J

LISTE DES DOCUMENTS ESSENTIELS À NE PAS OUBLIER !

Étudiants originaires d'un pays situé hors UE:

- > Diplômes originaux : dernier diplôme obtenu (baccalauréat obligatoire minimum, traduction requise)
- > Carnet de santé ou certificat de vaccinations
- > Attestation parentale de ressources
- > Autorisation de sortie de devises
- > Certificat de naissance traduit et apostillé (se renseigner pour savoir quels actes de naissance selon nationalités doivent être apostillés)
- > Passeport
- > Attestation d'assurance maladie (si vous êtes affilié dans votre pays d'origine)

Étudiants Erasmus ressortissants d'un pays de l'Union européenne :

- > Carte d'étudiant de votre université d'origine
- > Attestation de votre établissement d'enseignement d'origine vous autorisant à venir étudier à Rennes
- > Preuve de votre couverture sociale (Carte européenne d'assurance maladie ou formulaire S1)
- > Carte d'identité ou passeport
- > Certificat de naissance traduit en français

Si vous venez avec votre voiture, 3 documents sont indispensables :

- > Permis de conduire rédigé en français ou traduit officiellement (pour plus d'information contacter la Préfecture de Rennes ou consulter le site vosdroits.service-public.fr)
- > Carte internationale d'assurance
- > Titre de propriété ou carte grise du véhicule

LÉGALISATION & APOSTILLE

Pour venir en France, vous devez vous munir de votre acte de naissance et, si vous êtes mariés, apporter votre acte de mariage. Ces documents vous seront nécessaires pour les formalités relatives à votre Titre de séjour, la Sécurité Sociale, etc. En fonction de votre pays d'origine, vos documents d'état civil doivent être soit légalisés, soit apostillés.

La légalisation ou l'apostille d'un document d'origine étrangère est une formalité qui permet d'attester en France de l'authenticité d'un acte d'état civil établi à l'étranger.

Avant d'être légalisé, le document doit être traduit en français, le cas échéant par un traducteur assermenté.

La légalisation des actes d'origine étrangère relève de la compétence des ambassadeurs et chefs de postes consulaires français établis dans le pays émetteur de l'acte. Par exception, le Ministre des affaires étrangères français est habilité à légaliser des actes émanant d'ambassades ou consulats établis en France et destinés à être produits devant d'autres agents diplomatiques et consulaires étrangers établis en France

Pour savoir si votre acte de naissance nécessite d'être légalisé ou apostillé, en fonction de votre pays d'origine, rendez-vous sur le site de la Préfecture de Police prefecturedepolice.interieur.gouv.fr

VIIE QUOTIDIENNE EN FRANCE

Dimanche et jours fériés

Ne voyagez pas un dimanche ou un jour férié, car la plupart des services et commerces sont fermés au public. Pour connaître les jours fériés en France cette année, rendez-vous sur cmirennes.u-bretagneleiro.fr

Commerces

Magasins : commerces ouverts de 10h à 19h, du lundi au samedi, supermarchés ouverts jusqu'à 21h, du lundi au samedi.

Banques : ouvertes de 9h à 17h (18h pour certaines agences), du mardi au samedi. La plupart des agences sont ouvertes le samedi matin ou toute la journée et ferment leurs portes le lundi.

APPAREILS ÉLECTRIQUES

Le voltage en France est de 220 V (volts). S'il est différent dans votre pays d'origine, des adaptateurs, vendus dans les supermarchés, vous permettent d'utiliser vos appareils électriques.



VENIR À RENNES

● Par avion

> Aéroport de Rennes

Liaisons quotidiennes en provenance de plusieurs grandes villes internationales.

rennes.aeroport.fr

> Aéroport de Dinard-Pleurtuit

Liaisons quotidiennes en provenance de Londres et des principales villes de Grande-Bretagne.

Accès à Rennes : 45 minutes en voiture

dinard.aeroport.fr

> Aéroport de Nantes

Liaisons régulières en provenance de Londres, Genève, Milan.

Accès à Rennes : en voiture (1h) ou en train

nantes.aeroport.fr

> Aéroports de Paris

Roissy-Charles de Gaulle et Orly

Liaisons Paris-Rennes: 6 vols/jour environ.

Information pour tous les vols Paris-Rennes :

aeroportsdeparis.fr

Accès à Rennes depuis l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle

Il est possible de prendre un train direct de Roissy à Rennes. La gare de Roissy est située près de l'aérogare n° 2. Si vous n'avez pas de e-billet, vous pouvez acheter un ticket au guichet (70€ environ). Dans ce cas, n'oubliez pas de composer (= valider) votre billet avant de monter dans le train (appareils situés sur les quais de la gare).

Si les horaires de cette ligne directe ne vous conviennent pas, prenez l'autobus Air France "Roissy-Montparnasse" (45 minutes de trajet). A la gare de "Paris-Montparnasse", prenez le train à grande vitesse (TGV) Paris-Rennes.

Accès à Rennes depuis l'aéroport d'Orly

Il n'y a pas de train direct d'Orly à Rennes. Il faut donc rejoindre la gare Montparnasse à Paris pour prendre le TGV Paris-Rennes :

> Soit en Bus Direct - Ligne 1. Descendez avant le terminus à l'arrêt Gare Montparnasse.

> Soit en RER (Réseau Express Régional, à la fois train et métro). Dans l'aéroport, rejoignez la gare Orlyval, puis prenez le RER B jusqu'à Denfert - Rochechouart (environ 50 minutes de trajet, prix du billet : 12,10€ et coût du ticket de métro : 1,90€). Pour accéder

à la gare Montparnasse, vous devrez prendre le métro ligne 4 ou 6. Pour connaître les horaires et le plan du métro parisien, consultez le site : ratp.fr. A la gare Montparnasse, prenez le TGV Paris-Rennes.

> Soit en bus. Consultez le site : ouibus.com

● Par train à grande vitesse (TGV)

A Paris, il y a six gares différentes. Pour vous rendre à Rennes en train, vous devez partir de la gare Montparnasse qui dessert l'Ouest et le Sud-Ouest de la France. 21 liaisons quotidiennes permettent de relier Paris à Rennes en 1h26 environ, pour un prix variant de 35 à 65 €.

Pour accéder à la gare Montparnasse en métro, consultez le site ratp.fr (plan et horaires de toutes les lignes de métro).

Pour réserver une place dans le train Paris-Rennes, consultez le site SNCF : oui.sncf (site également disponible en anglais, allemand, espagnol, italien et russe).

● Par bateau

En provenance de Grande-Bretagne ou d'Irlande, il est possible de vous rendre à Rennes via les ports de Saint-Malo ou de Roscoff. A titre indicatif, les liaisons "Saint-Malo - Rennes" par le train sont fréquentes, à raison d'environ 17 trains par jour de 6h à 20h. Le trajet dure 1h et coûte 15 € environ.

● Par autocar

De nombreuses compagnies de bus desservent Rennes :

Eurolines : eurolines.fr

Atlassib : atlassib.ro

OUIBUS : ouibus.com

Flixbus : flixbus.fr

Megabus : megabus.com

● En voiture

Les autoroutes et grands axes routiers français vous permettent d'arriver à Rennes facilement. Pour connaître votre trajet exact, voici deux sites Internet qui peuvent vous aider :

Mappy : mappy.com

Michelin : viamichelin.com

En savoir plus :

Pour savoir comment vous déplacer dans l'agglomération rennaise, voir p.60